

AVIS DU CONSEIL DE DIRECTION CONCERNANT LES COMPTEΣ ANNUELS 2023

AVIS DU CONSEIL DE DIRECTION CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS DE L'ETF SE RAPPORTANT À DES OPÉRATIONS RELEVANT DU BUDGET 2023

Le conseil de direction prend note des comptes annuels provisoires se rapportant à des opérations relevant du budget 2023 de l'ETF. Sur la base:

- de la déclaration d'assurance statutaire des directeurs figurant dans le rapport d'activité annuel 2023;
- des informations détaillées sur les réalisations de l'ETF, la supervision et le contrôle de gestion, et le fonctionnement des normes de contrôles internes de l'ETF contenues dans le rapport d'activité annuel 2023;
- de la certification des comptes annuels par le comptable de l'ETF incluse dans les comptes annuels de 2023;

Le conseil de direction a obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont fiables et que les transactions sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Sur la base de ce qui précède, le conseil donne un avis favorable en ce qui concerne les comptes annuels pour l'exercice 2023.

Le conseil de direction attend le rapport et les observations de l'autorité budgétaire au terme de la procédure de décharge. Le conseil de direction demande au directeur de la Fondation européenne pour la formation de tenir compte de ces observations et remarques en vue d'accroître encore la fiabilité, l'efficacité et l'efficience de l'ETF au cours des prochaines années.

Le conseil de direction invite l'ETF à transmettre les comptes au comptable de la Commission, à la Cour des comptes, au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 1^{er} juillet 2024, conformément aux dispositions du règlement portant création de l'ETF et de son règlement financier.

Date 07.06.2024

signé

Mario Nava
Président du conseil de direction de l'ETF